



**délibération :
D_2023_4_3**

Nombre de délégués en
exercice : 60

Présents : 38

Votants : 45

**Objet : SIRMOTOM-
Modification des statuts**

L' an deux mille vingt trois, le jeudi 06 juillet à 18 h 00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Commune de Fontaine-Fourches, salle polyvalente - rue des Haies à FONTAINE FOURCHES, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le President.

Date de convocation du Conseil : 28 Juin 2023

Présents :

Titulaires : Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur CARRASCO Alain, Madame JACSONT Geneviève, Monsieur MASSET Julien, Madame RIOTTE Corinne, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur RAY Daniel, Madame SOSINSKI Sandrine, Monsieur GODRON Charles, Madame LEMORE Christine, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Madame VERRIER Laure, Monsieur CHANTRE Brice, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur FRAPPAT Didier, Madame SAMSON Véronique, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur DENORMANDIE Roger, Madame PODOROJNIY Anastasia, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur MAURY Yannick, Madame MOREAU Patricia, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur CHAUVIN Marc, Madame CHARLES Sabine, Monsieur PACHOT Joël, Madame DELATTRE Nadine

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur THIENARD Gérard

Pouvoirs :

Monsieur MIRVAULT Dominique a donné pouvoir à Monsieur PACHOT Joël
Monsieur CHAPLOT Jean-Luc a donné pouvoir à Monsieur POTAGE Jean-Claude
Monsieur SOUCHAL Georges a donné pouvoir à Monsieur DELANNOY Jean-Pierre
Monsieur BORZUCKI Jean-Claude a donné pouvoir à Madame SOSINSKI Sandrine
Monsieur BEAULIEU Raphaël a donné pouvoir à Monsieur GODRON Charles
Madame BENOIT Florence a donné pouvoir à Monsieur CABOUSSIN Luc
Madame GRANERO Agnès a donné pouvoir à Monsieur MASSET Julien

Absent(s) : Madame BANOS Stéphanie, Monsieur MONDO Thierry, Monsieur HERMANS Emric, Madame LEFEBVRE Julie, Madame LETERRIER Carine, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Monsieur FORGET Michel, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur POULAIN Michel, Monsieur VERBRUGGE Christophe

Excusé(s) : Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur SOUCHAL Georges, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Monsieur LESAGE Cédric, Madame VILLIERS Nadine, Madame BENOIT Florence, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur DE RYCKE Régis, Madame GRANERO Agnès, Madame FLON Martine

Secrétaire de Séance : Madame Laurence GUERINOT

Vu les articles L5211-19, L5211-20, L5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant pour les établissements publics de coopération intercommunale les modalités de modification de leur périmètre et de leur organisation ;

Vu l'arrêté préfectoral 2014/DRCL/BCCCL/106 portant, au 6 novembre 2014, modification des statuts de la Communauté de Communes Bassée Montois et compétence en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés ;

Vu l'arrêté préfectoral 2015/DRCL/BCCCL/14 portant représentation-substitution de la Communauté de Communes Bassée Montois au Syndicat mixte de la région de Montereau-fault-Yonne pour le traitement des ordures ménagères et notamment son article 2 établissant que la Communauté de communes Bassée Montois dispose d'un nombre de délégués égal à celui dont disposaient les Communes avant la substitution, soit 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants,

Vu la délibération n°DCS2023/26 du Conseil syndical du SIRMOTOM en date du 2 juin 2023 portant modification des statuts du SIRMOTOM ;

Vu les statuts modifiés ci-annexés,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 27 juin 2023,

Considérant qu'il convenait de modifier l'article III des statuts du SIRMOTOM relatif à l'objet du syndicat car depuis sa création en 1972, la rédaction de l'objet du SIRMOTOM dans les statuts n'a jamais été révisée ; or, il apparaît nécessaire de modifier cet article au regard de toutes les compétences gérées par le syndicat. L'intégration de ces missions est motivée par le fait que le SIRMOTOM n'appartient à aucune strate démographique ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve la modification statutaire et les statuts ci-annexés,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à procéder à toutes les démarches et à signer tout document rendu nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président,
Roger DENORMANDIE

Emis le 06/07/2023, transmis en sous-préfecture
et rendu exécutoire le 12/07/2023

Le secrétaire de séance

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun par courrier adressé au 43, rue du Général de Gaulle - 77 000 MELUN, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Elle peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Bassée-Montois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois.